

QUATRIEME ANNEE N° 13

PREMIER TRIMESTRE 1976



Fédéchoses - \*F013\*

# fédéchoses

POUR LE FEDERALISME



Non aux juridictions d'exception  
Suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat  
Suppression des T.P.F.A.

Rome : 4000 fédéralistes dans la rue

*Comité de Rédaction*

J.P. Bacquart  
J.F. Billion  
J.M. Dubos  
J. Martineau  
Y. Pagès  
J.L. Prevel  
B. Thery

*Secrétariat de Rédaction*

M.C. Richard

*Revue fédéraliste  
trimestrielle*

Imprimerie  
Presse Nouvelle  
44, rue Burdeau 69001 Lyon

*Tout courrier*

J.E.F.  
26, rue Sala 69002 Lyon

*Directeur de la publication*

J.L. Prevel

*Commission paritaire 56256*

**SOMMAIRE**

**EDITORIAL :**

En avant pour l'élection directe du Parlement Européen ! Unité, Critique, Unité !	3
L'Affaire Pliouchtch	4
Droits civiques et sociaux pour les travailleurs immigrés	7
Conjoncture : Reprise ou reprise de l'inflation	11
L'Europe d'aujourd'hui	14
Bretagne : à propos du F.L.B.	16
Alsace : Rassemblement des fédéralistes rhénans	17
Occitanie : Lettre de M. Louis Bayle	20
Réponse de Bernard Lesfargues	
Mon P'tit doigt Fédéchoses	23
Message de Mario Albertini au Congrès J.E.F.	24
3 <sup>e</sup> Congrès de la J.E.F. - Europe	25
J.E.F. - France	29
Nous sommes tous des vilains comploteurs internationaux	30
Les Communistes et l'Europe	31
La manifestation fédéraliste de Rome	32

**abonnez-vous!!!**



# Editorial

## En avant pour l'élection directe du Parlement européen :

Les divergences entre les Etats membres de l'Europe communautaire sont l'expression de sa structure politique confédérale, c'est-à-dire d'association d'Etats ne possédant aucun pouvoir propre susceptible de lui permettre de réduire ses conflits internes et de faire bloc dans ses conflits externes. Comme le démontrent tous les exemples historiques une direction confédérale est congénitalement à l'opposé d'une direction politique unitaire et cohérente. Les Chefs d'Etats, les gouvernements, les classes politiques européennes commencent à concevoir qu'il n'est pas possible de faire une politique européenne avec neuf gouvernements nationaux. Ils commencent à concevoir que pour s'affirmer, pour résoudre positivement les problèmes devant lesquels les Etats nationaux, dépassés, démissionnent, l'Europe a besoin d'un autre type d'institutions. Les grincements et les crises à répétition de la communauté mettent en lumière la contradiction-clé de la société européenne. La méthode fonctionnaliste d'intégration de l'Europe occidentale a permis la création d'un marché européen tout en maintenant le peuple et les travailleurs exclus de son contrôle. Le C.E.E. a ouvert les frontières à la circulation des marchandises, des capitaux et de la main-d'oeuvre mais les a maintenu pour tout ce qui regarde la participation électorale du peuple et l'organisation de ses instruments de lutte politiques et syndicaux. Alors que l'évolution du mode de production mondialisait le marché le peuple restait exclu des relations internationales. Au niveau national, là où existent encore les instruments de contrôle démocratique, il n'est plus possible de décider du destin des citoyens. Au niveau international où se prennent les décisions essentielles de politique économique et de politique extérieure n'existent que les organismes intergouvernementaux technocratiques et diplomatiques et les grandes concentrations financières et productrices multinationales. Enfin 17 ans après la signature du Traité de Rome la décision a été prise d'appliquer son article 138. Le Conseil européen des chefs de gouvernement des 1 et 2 décembre 75 a en effet décidé, malgré les réticences de la Grande-Bretagne et du Danemark, que le Parlement européen sera élu au suffrage universel direct en mai ou en juin 1978 simultanément dans tous les pays de la Communauté. Les élections européennes ont deux significations principales :

- D'une part elles permettront de faire passer la direction du développement de l'intégration des seules mains des ministres, des technocrates et des entreprises multinationales entre celles du peuple européen tout entier. L'élection européenne est le premier pas du processus de transformation démocratique de la Communauté. La création d'institutions démocratiques européennes, de partis et de syndicats européens des travailleurs entraînera de nouvelles possibilités de contrôle du marché européen et des firmes multinationales. Aujourd'hui l'extension européenne des luttes politiques et sociales (par l'élection et par la grève) permettra seule de résoudre les problèmes institutionnels, politiques, économiques et sociaux.
- D'autre part les élections européennes auront une signification historique plus profonde. Elles permettront pour la première fois dans l'histoire humaine aux peuples et aux classes sociales d'entrer dans ce secteur de la vie politique qui est resté jusqu'à aujourd'hui le terrain exclusif des rencontres militaires et diplomatiques entre les Etats. Elles permettront d'oter la première pierre du mur contre lequel se sont brisées les vagues de l'internationalisme démocratique ou socialiste et de commencer la lutte pour le contrôle démocratique des relations internationales. Les élections européennes feront mentir la phrase de Lénine selon laquelle les travailleurs parlent d'internationalisme et les capitalistes le pratiquent.

Il faut dès à présent se battre pour que le projet de convention électorale européenne soit soumis à ratification devant les parlements des 9 Etats-membres de la Communauté. Pour cette première bataille décisive, il faut organiser l'unité populaire des libéraux aux communistes. C'est en France que cette tâche sera la plus ardue car l'on voit déjà renaître la sainte alliance nationaliste de l'extrême-droite gaulliste (Debré, Sanguinetti...) et du Parti Communiste. Alors que le P.C.I. dans l'éditorial de son quotidien, l'Unità, sous la plume de Giorgio Amendola écrit que "le Parlement européen élu devra se transformer en Assemblée constituante de l'Union politique de l'Europe occidentale" (1), Jean Kanapa membre du Comité Central du P.C.F. écrit dans l'Humanité : "Cela (l'élection directe du parlement européen) signifie concrètement que 71 députés allemands pourront avec d'autres étrangers imposer leurs vues et leurs décrets à 68 députés français".

Les fédéralistes et les forces démocratiques doivent tout faire pour ramener, sinon Kanapa, du moins le P.C.F., à la raison et l'empêcher de commettre ce qui resterait à tout jamais gravé dans l'histoire comme sa trahison. Pour l'extrême-droite, gaulliste ou non, qu'elle rest où elle est, dans les poubelles de l'histoire.

#### Unité - Critique - Unité :

Il n'est pas inutile aujourd'hui de réaffirmer, une fois encore, ce qu'est le rôle des fédéralistes.

En mai 1974, revenant dans Fédéchoses n° 7 sur la triple erreur théorique, politique et stratégique qu'avait été pour le Mouvement Fédéraliste Européen -- section française de l'U.E.F. -- la présentation d'un candidat aux élections présidentielles nous écrivions que la tâche prioritaire des fédéralistes était d'être le "catalyseur de l'ensemble des forces politiques et sociales démocratiques contre le fascisme, pour la création du rempart fédéral de la démocratie".

Telle est aujourd'hui notre tâche prioritaire.

Les fédéralistes doivent aujourd'hui mobiliser tous leurs efforts pour la ratification de la convention électorale européenne par les parlements nationaux des 9. Ils doivent consacrer l'essentiel de leurs efforts à la reconnaissance effective du droit de vote européen des citoyens jusqu'au moment où la première élection européenne aura effectivement eu lieu.

Certains cependant dans le mouvement fédéraliste commencent déjà à réaffirmer au nom d'une sacro-sainte "globalité du fédéralisme", dans laquelle nous n'avons jamais vu autre chose qu'une "utopie dont le caractère réactionnaire apparaît dès qu'on dissipe les fumées dont il (le fédéralisme intégral) s'entoure et il se voile" (2), le caractère "réducteur" de cette lutte. Que les fédéralistes, alors que seuls ils peuvent par leur initiative faire sauter le goulot d'étranglement -- l'Etat national -- qui étouffe les aspirations, les inquiétudes et les luttes de la société européenne gardent la tête froide.

Qu'ils se souviennent de deux choses. La première est que la dénonciation du caractère "réducteur" de la lutte pour l'élection directe du Parlement européen a toujours été le fait des faux amis, des faux fédéralistes et de ceux qui voulaient trouver une bonne excuse pour ne rien faire, ni cela ni autre chose, et justifier leur passivité devant l'évènement. La seconde est qu'ils ne peuvent prétendre modeler à leur façon la société européenne de demain et que d'ailleurs telle n'est pas leur tâche. Qu'ils devront tout au contraire, une fois la fédération européenne créée rentrer dans l'opposition de communauté au gouvernement et à l'Etat européen et lutter pour son dépassement dans la fédération mondiale qui seule permettra de réaliser pleinement les valeurs anti-autoritaires dont ils se réclament.

**Jean-Francis BILLION**

(1) Voir l'article de Giorgio Amendola que nous publions par ailleurs.

(2) Bernard Lesfargues - "Notes d'un sectateur de la grue métaphysique".

## L'AFFAIRE PLIOUCHTCH

Le cas du mathématicien ukrainien Leonid PLIOUCHTCH n'est malheureusement pas isolé : ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres des "dissidents" condamnés à l'internement en asile psychiatrique. Mais c'est un cas particulièrement dramatique et symbolique.

Pliouchtch est né en 1938 ; tout jeune il perd son père tué sur le front au début de la guerre ; puis, enfant, il contracte une tuberculose osseuse qui dure cinq ans et lui laissera des traces pour la vie. Après ses études secondaires il entre à l'Université d'Odessa pour y étudier les mathématiques et la physique, puis il travaille pendant un an comme instituteur de village. Il complète ensuite sa formation scientifique à l'Université de Kiev, puis travaille de 1962 à 1968 à l'Institut de Cybernétique de l'Académie des Sciences de l'Ukraine ; il a publié des travaux sur les applications des mathématiques à la biologie et à la psychologie.

Entre temps, il avait adhéré au "Groupe d'initiative pour la Défense des droits de l'Homme en U.R.S.S.". Ayant envoyé une lettre à la "Komsomolskaia Pravda" pour prendre la défense de Guinzbourg et Galanskov (ce dernier étant mort depuis en déportation), il est renvoyé de son travail et cherche en vain à se faire embaucher ailleurs ; il est alors marié et père de deux enfants. Ayant enfin trouvé un emploi de relieur, il en est congédié pour avoir signé un appel à l'O.N.U. lancé par le "groupe d'initiative". Il est arrêté le 15 janvier 1972, et sa femme est bientôt privée de son poste d'enseignante. Après un an au secret total, sans communication avec sa famille, il est jugé en son absence, sans avocat, les 25, 26 et 27 janvier 1973. Sa femme et sa soeur ne sont admises à pénétrer dans la salle d'audience que pour entendre la lecture du jugement : il est condamné à un internement sans limitation de durée dans un hôpital psychiatrique spécial (c'est-à-dire un hôpital prison dépendant du Ministère de l'Intérieur et surveillé par le K.G.B.). Depuis juillet 1973 il est interné à l'hôpital psychiatrique spécial de Dniepropetrovsk, connu pour la sévérité de son régime ; Pliouchtch est détenu dans une salle commune avec 25 internés plus ou moins dangereux et est soumis à des traitements de choc extrêmement violents (halopéridol, puis insuline) qui l'ont rendu méconnaissable. Sa femme peut le voir une fois par mois ; aucun médecin autre que ceux qui sont aux ordres de la police n'a pu l'exami-

ner. Voilà donc deux ans et demi qu'a commencé le supplice psychiatrique de Pliouchtch ; depuis deux ans et demi il est soigné comme fou, car il faut être fou pour prendre la défense des dissidents en Union Soviétique. Les amis qui l'ont connu avant son internement peuvent témoigner du parfait équilibre de sa personnalité si attachante ; Marxiste convaincu, il ne peut admettre le mensonge et l'injustice dans une société qu'il voudrait conforme aux principes officiellement proclamés du socialisme.



Voici maintenant quelques dates dans l'action entreprise dans le monde entier, pour tenter de sauver Pliouchtch. Le 12 février 1974, André Sakharov et cinq de ses compatriotes lancent un dramatique appel à l'opinion internationale. Dès janvier s'était constitué un Comité international de mathématiciens pour la défense de Leonid Pliouchtch ; en peu de temps plusieurs milliers de mathématiciens du monde entier donnaient leur adhésion à ce comité ; en France, aux Etats-Unis et au Canada, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, au Japon, en Australie, des démarches étaient faites auprès des Ambassades soviétiques ; En vain. En août 1974, le Congrès International des mathématiciens, réuni à Vancouver (Canada) offrait une occasion exceptionnelle : Après une conférence de presse du Comité, un millier de congressistes signaient une pétition demandant l'envoi d'un télégramme au Président Kossyguine (télégramme resté sans réponse). On peut alors observer un répit relatif dans le traitement administré à Pliouchtch. Puis les choses reprurent leur cours "normal". Alors, afin d'alerter l'opinion hors du cercle des mathématiciens, une "Libre Opinion" paraissait dans le "Monde" du 28 décembre 1974 sous la signature d'Henri Cartan : "Il faut sauver Leonid Pliouchtch". Puis le Comité des mathématiciens décidait d'organiser une "Journée Internationale Pliouchtch" le 23 avril 1975 : pétitions et télégrammes aux Ambassades, conférences de presse ce même jour aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en France, en Italie, etc... Amnesty International, qui avait depuis longtemps déjà adopté Pliouchtch, se joignait à ces manifestations. En France, de nouveaux secteurs de l'opinion commençaient à se mobiliser : psychiatres, juristes, Ligue des Droits de l'Homme, syndicats, association diverses. Lorsqu'il apparut, en juin 1975, que toute cette action restait sans effet sur les autorités soviétiques, il fut décidé d'organiser pour octobre une manifestation publique de grande ampleur, dans la grande salle de la Mutualité à Paris. Et ce fut le 23 octobre 1975 : plus de 4.000 personnes étaient rassemblées pour réclamer la reconnaissance des droits élémentaires de la personne humaine dans le cas particulier de Leonid Pliouchtch. Le même soir le parti communiste français avait organisé à la Porte de Versailles un grand rassemblement sur le thème des libertés... Ce fut une

Leonid Pliouchtch est sorti ; d'autres restent, qui eux aussi luttent pour le "communisme humain". La solidarité continue !!!

étape décisive dans la lutte pour la libération de Pliouchtch ; car le 25 octobre, dans un éditorial de l'Humanité, le parti communiste français prenait enfin position pour Pliouchtch et reconnaissait ainsi implicitement que notre campagne n'était pas motivée par un "anticommunisme primaire". Depuis, il y eut d'autres meetings en province, soutenus par de nombreuses organisations. Aujourd'hui, il y a enfin un grand espoir : de nombreux indices indiquent que les autorités soviétiques ont enfin compris qu'elles ont tout intérêt à libérer Pliouchtch et à le laisser sortir d'Union Soviétique avec sa femme et ses enfants. Mais ils auront encore besoin d'une aide fraternelle : Pliouchtch devra être soigné afin de recouvrer, nous l'espérons, sa personnalité ; et dans le pays que sa femme et lui choisiront comme refuge, il faudra qu'ils trouvent l'aide et la chaleur humaine qui permettront à ces exilés de se refaire une nouvelle vie.

Henri CARTAN

Mario Albertini  
Alberto Majocchi  
Guido Montani  
Domenico Moro  
Dario Velo

## monnaie européenne et état fédéral

Esquisses politiques de l'unification monétaire • la crise du système monétaire international • une analyse critique du rapport Werner • les salaires républicains des gouvernements aux Etats-Unis • le marché européen des capitaux et les tensions multinationales • les distributions monétaires de la Fédération européenne

Fédérop / collection textes fédéralistes

Editions Fédérop  
11, rue Ferrachat  
69005 - Lyon

## POUR LES DROITS CIVIQUES DES TRAVAILLEURS IMMIGRES

Les jeunes fédéralistes européens avaient déjà fait campagne contre le service militaire à conscription universelle obligatoire. Il a paru utile de se lancer dans une direction nouvelle, mais toujours pour la même cause... et la bonne cause. Le thème que nous vous proposons est "les droits sociaux, civiques et politiques des travailleurs immigrés".

Il s'agit de combattre par ce nouveau biais le nationalisme (... le racisme...), le "tout dans la nation, rien en dehors" (qui exclut les non nationaux), la conception nationale de la dignité et de la responsabilité, du pouvoir et des libertés, qui fait que celui qui n'est pas bleu-blanc-rouge est à part dans notre douce France... et c'est pareil pour les autres pays de la communauté européenne !

Le partage international équitable du travail n'existe pas. En attendant ces beaux jours, les pays industriels, notamment ceux de la C.E.E., doivent en grande partie leur prodigieuse croissance industrielle des années 60 à une main-d'oeuvre immigrée. Ces pays s'adaptent tant bien que mal à la crise actuelle grâce à la mobilité de cette même main-d'oeuvre ("que l'on jette après usage").

En 1961, la C.E.E. (six pays) comptait 1.700.000 travailleurs migrants, en 1973 (neuf pays) elle en compte 6 millions, ce qui fait 11 millions de migrants étrangers avec leurs familles dont 75 % d'étrangers "extracommunautaires".

En France au 1er Janvier 1974, les travailleurs migrants étaient 1.900.000, soit 8 % de la population active et représentaient avec leurs familles 4 millions de résidents, soit 7.70 % de la population totale.

On connaît par l'actualité les manifestations les plus spectaculaires que peuvent provoquer le racisme, la discrimination linguistique ou sociale, la

pauvreté sous toutes ses formes, l'insécurité, la clandestinité... Tous ces éléments sont liés à la situation du migrant étranger.

Mais si cette société à part constitue une multitude de citoyens de "seconde zone", irresponsables, en "transit" prolongé sur le sol français, c'est parce qu'ils sont majeurs devant la loi pénale et mineurs devant la loi politique et sociale. Prenons le cas français sachant qu'il est similaire à celui des autres pays de la C.E.E. ; c'est la nationalité qui classe son homme et l'absence de cette nationalité qui déclasse.

### Travailleur français.

La nationalité française donne au travailleur la possibilité, à certaines conditions d'exercer des droits dans l'Etat et dans l'entreprise.

- dans l'Etat, le français, travailleur ou non, peut voter aux élections municipales, cantonales, législatives, présidentielles et être élu.

- dans l'entreprise, le travailleur français peut élire le délégué du personnel ou les membres du comité d'entreprise, il peut élire le délégué syndical, le conseiller au conseil des Prud'hommes ou se présenter à ces diverses élections.

Le travailleur français participe à la production nationale. Il touche un salaire et il paye son impôt. Il bénéficie également de la législation sociale et est soumis au droit pénal. Il en va de même pour son collègue (camarade) qui n'a pas la nationalité française.

### Travailleur immigré.

Pourtant, à cause de cette qualité de travailleur étranger, il a un statut spécial pour ses droits à l'égard de l'Etat et de l'entreprise.

- A l'égard de l'Etat, il subit son côté répressif, profite dans certaines conditions de sa législation sociale ; mais il est menacé en permanence dans ses libertés publiques au moins par une mesure d'expulsion, d'extradition ou d'assignation. Et il n'a aucun droit civique, ni celui de voter, ni celui de se faire élire à quelque

niveau de l'Etat que ce soit.

- Dans l'entreprise, le travailleur étranger peut comme le national élire ou être élu dans les élections au comité d'entreprise ou dans celles pour les délégués du personnel. Pour l'élection du délégué syndical apparaît une nouvelle ségrégation. Les travailleurs communautaires sont habilités tandis que les non communautaires ne peuvent pas participer à ces élections. Mais aucun travailleur étranger, qu'il soit communautaire ou non communautaire, n'a le droit d'être administrateur syndical.

Les législations nationales sont discriminatoires, pas le P.N.B. Les législations nationales sont dépassées par le volume de la circulation des hommes. Les démocraties, pour mériter encore ce nom, doivent aller au-delà du critère de souveraineté nationale, de nationalité (battu en brèche depuis l'invention de la machine à vapeur).

#### Statut du travailleur migrant : droit au travail et libertés publiques.

Les Communautés européennes se sont émues de la situation du travailleur migrant. La commission de Bruxelles a adopté et envoyé au Conseil des Ministres en Décembre 1974 un programme d'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles. Voici ce qu'elle en pense ! "Après avoir bénéficié pendant plus d'une décennie du travail de la main-d'oeuvre migrante, la Communauté se retrouve avec un nombre imposant de travailleurs étrangers non intégrés, qui partagent presque toutes les obligations de la société dans laquelle ils vivent et travaillent, mais qui, le plus souvent, ne bénéficient pas d'une part égale de ses avantages et de ses droits. A long terme, cette situation est intolérable, humiliante pour les travailleurs migrants, et dangereuse pour la Communauté."

Voyons quel est le statut (si l'on peut dire) du travailleur migrant en France, actuellement, c'est-à-dire son droit au travail et aux libertés publiques.

Une distinction essentielle est faite entre le travailleur communautaire qui bénéficie d'une réglementation de la C.E.E., et donc d'un statut, et le travailleur non communautaire dont le sort est laissé à l'appréciation des Etats et qui peut être protégé sectoriellement par des accords bilatéraux.

Le travailleur communautaire a un avantage très net sur l'extra-communautaire : il circule librement, peut s'établir et travailler où il veut dans l'un des 9 pays de la Communauté. Il adresse ses salaires et prestations sociales à sa famille, la fait venir, change d'emploi, adhère à un syndicat et y milite sans restriction.

Toutefois, il ne peut pas occuper certains emplois dans l'administration ou participer à la gestion d'organismes de droit public ; ses enfants ne sont pas admis facilement dans l'enseignement supérieur (ou les grandes écoles). Ces restrictions se retrouvent à l'égard du travailleur extra-communautaire. Mais la discrimination la plus lourde est le fait de la réglementation administrative : pas de travail sans carte de séjour ; pas de séjour sans contrat de travail. L'office National de l'Immigration fixe un contingent d'entrée en fonction des besoins de l'économie ; le travailleur qui rentre dans ces normes peut obtenir une carte de travail et une carte de séjour sur présentation d'un contrat de travail. Mais une procédure de régularisation est possible pour les migrants entrés à titre de touriste ou de réfugié (ils représentent les clandestins - 10 % de la main-d'oeuvre extra-communautaire dans la C.E.E.).

Il y a trois catégories de cartes de séjour par ordre croissant de stabilité :

- une carte de séjour temporaire pour un temps limité destinée à ceux qui ne veulent pas résider durablement ;
- une carte de résidence ordinaire valable pour trois ans et renouvelable ;
- une carte de résident privilégié après certaines conditions de durée de séjour (10 ans).

Ainsi l'entrée sur le territoire national comme l'autorisation de séjour, supposent elles des contrôles stricts et ne sont elles jamais acquises. A tout moment, une mesure d'expulsion ou de mise en résidence surveillée peut être prise à l'encontre du travailleur pour des raisons de santé publique, d'ordre public, de sécurité publique... bref de raison d'Etat.

Les droits sociaux ne sont pas acquis par principe. La famille rejoint le travailleur suivant certaines conditions et ne bénéficie de la sécurité sociale que si des



accords bilatéraux entre le pays d'origine et le pays d'accueil l'ont prévu.

Donc la liberté n'est pas la règle. La liberté n'est pas présumée. En l'absence de texte, rien n'est garanti. Il n'y a donc pas de statut du travailleur extra-communautaire.

#### Droits civiques et politiques du travailleur migrant :

Nous avons parlé du droit au travail et aux libertés publiques. D'un côté le travailleur communautaire bénéficie d'un embryon de statut, de l'autre le travailleur non-communautaire ne connaît que des règles spéciales et plus restrictives. Cette situation est le fait du nationalisme. Si elle se perpétue, c'est parce que les travailleurs, d'où qu'ils soient, se retrouvent au même niveau d'incompétence et d'irresponsabilité civique et politique. Ils sont des citoyens de seconde zone, mineurs, à qui l'on permet, suivant un rite précis, de produire, de consommer, mais à qui l'on interdit tout pouvoir.

#### Nationalité :

Si les seuls citoyens, nationaux, ont les droits civiques et politiques, le travailleur devrait, pour obtenir ces droits, acquérir la nationalité du pays où il réside. Mais ce n'est pas si facile.

Prenons le cas de la France.

##### - l'enfant né en France :

L'enfant peut être français s'il a un parent né en France ou qui a acquis la nationalité française (art. 23-24 du Code N.). L'enfant de parents étrangers qui réside en France (sans interruption) depuis l'âge de 16 ans acquiert la nationalité française à sa majorité ou avant s'il s'engage dans l'armée (art. 44 ; art. 48). Enfin s'il réside depuis 5 ans en France, il peut obtenir sa naturalisation par déclaration de nationalité.

##### - l'adulte :

Il peut acquérir la nationalité française par mariage avec un conjoint de nationalité française, par simple déclaration ; sinon par décret après un séjour de cinq ans ou sans délai s'il a trois enfants mineurs (s'il est francophone...)

Toutes ces voies d'acquisition de la nationalité sont vaines si l'intéressé a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion ou d'une assignation à résidence. Et je livre à votre appréciation l'article 69 du Code de la Nationalité : "Nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation à la communauté française, notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française."

Encore cette naturalisation toute fraîche laisse-t-elle planer des incapacités : il faut attendre dix ans pour être élu et 5 ans pour entrer dans la fonction publique (art. 81).

Il apparaît que si la nationalité est actuellement le seul moyen d'accéder à ces droits civiques et politiques, son acquisition ne les donne pas tout de suite. En outre si la procédure varie d'un Etat membre à l'autre, l'acquisition de la nationalité reste fonction de la durée de résidence et d'autres conditions de loyauté envers l'Etat. Déjà la commission s'inquiète de la contradiction entre la négation de ces droits aux nationaux d'un Etat membre et le principe de la libre circulation des personnes.

Mais si l'on veut défendre le fédéralisme, dépasser la notion d'une fédération européenne fermée, il faut attaquer la conception restrictive que semble vouloir adopter la Communauté à l'égard des travailleurs migrants. La C.E.E. tend à accroître la différence entre travailleur communautaire et travailleur extra-communautaire. On peut y voir comme l'ombre d'un nationalisme européen naissant.

L'idéal, et j'insiste sur ce côté idéal, car sa réalisation rencontrerait des difficultés énormes (conventions bilatérales, frontaliers, identité européenne...) l'idéal serait l'accession des travailleurs migrants aux droits politiques par la réalisation d'un statut unique des travailleurs migrants qu'ils soient ou non communautaires pourvu qu'ils soient dans la Communauté.

#### Projets pour l'accession aux droits civiques et politiques des travailleurs immigrés.

Il faut trouver d'autres critères que la nationalité pour accorder aux travailleurs migrants des droits civiques et politiques.

# FRONTIÈRES REPRÉSSION



La défense des intérêts des travailleurs se fait le mieux là où ils sont concernés directement, dans leurs conditions de vie et de travail, c'est-à-dire au niveau de l'unité de production et au niveau de la commune ; à la base.

(Rapport présenté au Congrès français de la J.E.F.-LYON - 6 et 7 Septembre 1975 - adopté à l'unanimité).

La commission des Communautés Européennes a proposé un objectif : accorder, vers 1980, aux migrants, le droit de participer aux municipales, suivant des conditions à mettre au point et qui concernent la durée de leur résidence. Elle formule le vœux que soit dès maintenant mis en route un système d'organisations consultatives.

Cette "politisation" du travailleur migrant doit s'accompagner de garanties contre les risques d'expulsion pour troubles à l'ordre public. Et la Commission donne en exemple une expérience en flèche : "Dans certaines municipalités, les travailleurs migrants ont pu former des comités consultatifs municipaux et dans certains Etats membres des initiatives de loi tendent à accorder aux étrangers le droit de vote et d'éligibilité aux conseils communaux, de fédérations de communes et d'agglomérations commencent à se manifester".

Ces projets, ces premières expériences demandent à être mieux connues. Il faudra dans les mois à venir connaître les expériences et études de nos voisins, des syndicats et des partis politiques.

Il faudra également savoir l'opinion des principaux intéressés, les travailleurs migrants, suivre les travaux des organismes européens et rechercher ce qui peut être fait en France au niveau national : acquisition de la nationalité, autres procédures.

Le travail ne manque pas ; le travail d'équipe doit commencer.

**Bertrand SAINT-GAL**



A Rome, le 1er décembre, les fédéralistes ne sont pas seuls. Toutes les forces démocratiques sont présentes.



# CONJONCTURE

## REPRISE OU REPRISE DE L'INFLATION

### 1 - L'EUROPE DE L'ENLISEMENT EST AUSSI CELLE DE L'ESPOIR.

Sortira-t-on un jour de ce guépier ?

Ce sont apparemment les questions que se posent nos technocrates européens. Ici et là, l'on s'ingénie à réformer, restructurer, réorienter. Le "management" sous toutes ses formes est roi. Mais l'on se persuade aussi, petit à petit, que la crise sera plus longue que prévue, qu'elle n'est pas seulement conjoncturelle, qu'elle implique des transformations profondes.

#### 1.1. - QUELS CHANGEMENTS ?

Mais au-delà des discours rassurants, des éternelles prophéties destinées à endormir l'opinion, quels changements observe-t-on ?

1.1.1. - On constate tout d'abord que la crise entraîne une restructuration industrielle rapide, restructuration qui possède trois caractères principaux :

- elle implique une modification rapide de la localisation des industries entre les Etats, en fonction de leur degré de développement et de leurs rapports de forces économiques et financiers respectifs.
- elle entraîne dans cette même optique, une intégration toujours croissante du système dominant des Etats-Unis, même en dépit d'un certain ralentissement des investissements américains en Europe en 1975 : le meilleur exemple pour la France cette année, en est l'incroyable mise sous tutelle de l'informatique nationale par l'industrie américaine avec la fusion Honeywell-Bull - C.I.I.
- elle implique enfin une généralisation nationaliste de la subventionnée au grand capital privé ; le meilleur exemple français est le renflouement de Michelin par les capitaux publics.

1.1.2. - On constate ensuite que les velleités de réforme à l'intérieur des différents Etats Européens ne sont pas, quand par hasard elles sont importantes, à la mesure des maux. C'est ici que l'imagination technocratique se met à l'oeuvre. C'est ici qu'il apparaît qu'aucun changement fondamental n'a été ou ne doit être apporté au fonctionnement de nos sociétés. De plus, ces réformes relèvent du coup par coup, et qui plus est, du coup par coup national. Ainsi, en est-il par exemple, des réformes foncières en Italie et en France, de la taxation des plus-values en France ou de la loi sur la cogestion en Allemagne (qui a d'ailleurs vu les socialistes revenir sur leur projet initial et laisser la majorité au "capital" dans les conseils de surveillance), en passant par les dérisoires et illusoirs soucis de relance de l'esprit d'entreprise par le gouvernement français, ou encore par le véritable hymne au management et à la productivité entonné par les travaillistes anglais.

1.1.3. - Enfin, l'on constate que la réforme du système monétaire international évolue lentement, mais selon les intérêts bien compris de la puissance dominante, les Etats-Unis. L'évènement ici a été la réunion de Rambouillet au mois de Novembre, réunion au cours de laquelle les Européens ont dû accepter de rouvrir le Nixon Round (et d'en terminer les négociations en 1977) en échange de promesses vagues et informelles sur la stabilité des taux de change.

## 1.2 - DES ESPERANCES.

Voilà ce qui a évolué depuis six mois... alors que l'Europe s'enfonçait dans la crise (même si pour certains pays, s'enfoncer dans la crise passe par la reprise), alors que le manque d'imagination de nos technocrates laissait le champ libre aux éternelles politiques économiques nationales.

Sommes-nous condamnés à l'inféodation américaine, à l'oscillation perpétuelle entre l'inflation et le chômage ? (1), à voir toute tentative de socialisme dégénérer en pire gouvernement conservateur ? (2).

La cause est-elle entendue ? Non, pas encore. Nous avons maintes fois répété et démontré que le déblocage de nos sociétés nationales, tant au niveau politique qu'économique, passait avant tout par la construction d'une Europe Politique (3)

Or, la réunion de Rome au début du mois de Décembre a apporté une contribution décisive dans cette voie en prévoyant l'élection du Parlement Européen au Suffrage Universel en 1978. Le combat sera rude et demande toutes vos forces.

## 2 - VERS L'ALLEMAGNE DU CHOMAGE

Attendue depuis longtemps, la reprise a fini par se concrétiser outre-Rhin : l'augmentation du P.N.B. au cours du 3ème Trimestre 1975 aurait été de 1.5 %. C'est une reprise timide, tirée par une vigoureuse demande étrangère, encore une fois entamée dans la foulée de la reprise américaine. Mais c'est aussi une reprise soutenue par la demande intérieure ainsi que le montre la baisse des taux d'épargne (passant de 17 à 14 % entre le 2ème et le 3ème trimestre).

Quant aux prix, ils tiennent toujours bon et l'Allemagne détient sans conteste la palme de la moindre inflation dans le monde occidental.

Rien de bien étonnant à tout cela lorsque l'on se remémore la politique draconienne qui a permis d'obtenir cette stabilité . En fait, la crise est toujours présente : la reprise est faible et l'inflation bien que ralentie rode toujours. C'est elle qui a empêché et empêche toujours de pratiquer une puissante politique de relance qui permette non seulement d'accroître le produit, mais de résorber le chômage. Car le chômage est là. Lui n'a pas diminué et l'on envisage même qu'il continue de monter légèrement au cours de l'hiver. Il ne représentait encore que 1 % de la population active en 1973. Aujourd'hui, ce chiffre est de 5 %.

En Allemagne comme ailleurs, reprise ne veut pas dire fin de la crise.

## 3 - AU ROYAUME-UNI, OU EST PASSEE LA GAUCHE ?

Ici, pas de politique de relance. L'inflation règne toujours en maîtresse. L'ambiance est à l'austérité et la politique économique du gouvernement Wilson inaugurée au printemps dernier reste imperturbablement restrictive, tandis que la production industrielle est en diminution constante depuis maintenant un an et demi, et que la montée du chômage se poursuit. Le million de sans-emplois est aujourd'hui dépassé. Et pourtant le mouvement de hausse des prix n'est pas entamé : les espoirs de l'été au cours duquel un net ralentissement avait été perçu ont été déçus avec la publication de l'indice d'Octobre (en progression de 1.8 %, soit la hausse la plus forte depuis plus d'un an). Le rythme de l'inflation est de 26 % l'an. La livre en chute libre. A quand la reprise ? A quand le ralentissement de la hausse des prix et l'arrêt de la dégradation du niveau de vie ? La cure a déjà été trop longue, mais elle n'est pas finie. Le gouvernement travailliste entend bien la poursuivre malgré le million et demi de chômeurs promis officieusement pour la mi-76.

### 3.1 - OUI A L'EUROPE ?

Comment en est-on arrivé là ? L'exemple anglais demande à être médité : au printemps 1975, la tendance isolationniste partisane du Non au référendum est battue. Il n'y aurait donc pas d'expérience de "socialisme dans un seul pays", de "socialisme national" ainsi que le préconisait le leader de l'aile gauche travailliste, Mr Wedgwood Benn. Les fédéralistes qui depuis longtemps ont dénoncé les dangers d'une telle voie

(1) Voir notre rubrique suivante : "Vers l'Allemagne du Chômage".

(2) Voir notre rubrique suivante : "Au Royaume-Uni, où est passée la gauche" ?

(3) Voir encore Fédéchose n° 12 : In Memoriam - par B. Saint-Gal.

et sa dégénérescence nécessaire et rapide en régime réactionnaire ont à cette époque été de ceux qui, nombreux, ont salué la victoire du Oui au référendum. Mais le Oui prononcé était bien timide : ce n'était en fait qu'un Non à l'isolationnisme et un Oui à l'ouverture des barrières douanières. Ce n'est pas un OUI à un projet politique européen. Ce n'est donc pour le moment qu'un Oui à la seule force présente au niveau européen : le capitalisme.

### 3.2 - L'AUSTERITE.

Au printemps 1975, la crise bat son plein en Angleterre et le gouvernement Wilson, après avoir cautionné un certain "laxisme" qui fait évidemment partie de tout programme socialiste, est bien obligé de se plier à la dure réalité du capitalisme international.

Or, celui-ci ne propose toujours aux nations défaillantes qu'un seul remède : la cure d'austérité sauvage qui apparaît toujours derrière des politiques économiques plus ou moins sophistiquées. Elle seule a permis, jusqu'à la présente crise de rétablir les équilibres "fondamentaux" d'un pays, intérieurs (prix), comme extérieurs (balance des paiements).

### 3.3. - UN PROGRAMME CONSERVATEUR.

Wilson l'a ainsi compris, réussissant même à faire accepter par les syndicats ouvriers, pour compléter l'arsenal classique des mesures restrictives, une limitation volontaire de la hausse des salaires, c'est-à-dire une dégradation du niveau de vie des salariés. Un projet de programme à moyen terme, en Janvier 1976, doit en outre s'ajouter à ces mesures, se proposant de surmonter les obstacles suivants : manque de mobilité des travailleurs, faiblesse de la productivité, ingérence excessive de l'état dans le secteur nationalisé, part excessive du produit consacré aux entreprises publiques... La City a apprécié et en fin d'années, les cours de la Bourse se tiennent bien. Un programme conservateur, certes, et qui n'hésite pas à plonger le pays dans une récession extrêmement grave.

### 3.4. - UNE VOCATION DE RENTIERS ?

Pouvait-on dans le contexte international existant éviter ce retour aux lois sauvages du capitalisme ? Ce n'est pas sûr, et jusque là il est difficile de faire grief au gouvernement travailliste d'avoir suivi cette politique. Mais alors pourquoi ne pas vouloir s'associer à ceux qui, à gauche, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en France même, plaident pour l'Europe politique et démocratique qui seule permettrait de dépasser ces lois d'un autre siècle. Pourquoi à Rome, au début du mois de Décembre, avoir refusé de s'associer à ceux qui ont proposé l'élection du Parlement Européen au suffrage universel en 1978 ?



Ne découvre-t-on pas encore derrière ce comportement le vieux nationalisme qui nous est commun, ici entretenu par l'odeur du pétrole de la mer du Nord et des rentes qu'il procurera ?

Bernard THERY

## L'EUROPE D'AUJOURD'HUI

Encore un "sommet européen", ou plutôt, c'est la définition qu'il donne de lui-même, une réunion du "Conseil Européen", c'est-à-dire des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la Communauté économique européenne. Chaque gouvernement, quand vient son tour de présider le Conseil des Ministres de la Communauté, veut organiser, pour des raisons de prestige, une réunion dans la capitale de son pays. Cette fois, c'est le tour de l'Italie. Les réunions internationales de chefs d'état et de gouvernement se succèdent, ainsi, à un rythme saccadé et trouvent de nouvelles dénominations, de plus en plus solennelles. Mais plus les consultations se multiplient, plus la condition du malade s'aggrave.

Les sommets précédents n'ont pas donné de résultats concrets. Aucune des étapes prévues pour l'unification économique et politique des pays membres de la C.E.E. n'a été atteinte. La crise économique mondiale a investi les faibles structures communautaires, et a rendu plus graves et plus évidentes les oppositions politiques et économiques qui divisent la C.E.E. Sur aucun problème, la C.E.E. n'a réussi à affirmer une position autonome et à parler avec une seule voix, comme le voudrait la propagande européiste, emphatique et superficielle.

A la réunion de Rambouillet, consacrée à la recherche d'un nouvel ordre monétaire, la C.E.E. n'a pas participé en tant qu'organisation autonome. Les pays de la Communauté présents à la réunion (Allemagne, France, Angleterre, Italie) ont pris des positions différentes et opposées. De même, dans la préparation de la conférence Nord-Sud sur les problèmes de l'énergie et des investissements (entre pays industrialisés, pays producteurs de pétrole et pays plus arriérés économiquement), déjà rendue difficile par les obstacles accumulés par les Etats-Unis, l'Angleterre veut dissocier son sort de celui des autres pays de la C.E.E. Face aux problèmes aggravés par la crise (chômage, investissements, agriculture, régions, etc...), la C.E.E. a été incapable d'affirmer

une politique commune. La renaissance violente des particularismes nationalistes, des protectionnismes plus ou moins camouflés, des rivalités brûlantes, pour imposer la suprématie des pays les plus forts, comme l'Allemagne Fédérale et la France, menace de faire crouler l'édifice communautaire, lourd et vacillant.

Les communistes n'entendent pas rester des observateurs indifférents face à l'aggravation de la crise de la C.E.E. Nous considérons comme négative une crise des institutions communautaires qui retarde le procès d'unification politique et économique, et renvoie à une époque indéterminée la création d'un nouveau pouvoir multinational, le seul qui puisse résoudre des problèmes que les Etats nationaux ne sont plus en mesure de maîtriser chacun pour son compte. Le vide laissé par la C.E.E. est rempli par l'expansion incontrôlée des sociétés multinationales, qui couvrent un tiers de la production industrielle et la quasi-totalité des secteurs industriels stratégiques. Seule une unité politique réelle de l'Europe occidentale peut avoir l'autonomie et la force d'empêcher les Etats-Unis de décharger sur les pays capitalistes occidentaux le poids de la crise. Par le refus de soumettre le dollar à une nouvelle discipline internationale et par les obstacles opposés à l'établissement de nouveaux rapports directs entre les pays de la C.E.E. et les pays du tiers et du quart monde, les Etats-Unis montrent ouvertement qu'ils veulent s'opposer au procès d'intégration européenne, pour favoriser au contraire un système d'intégration atlantique placé directement sous leur dépendance.

A la crise actuelle de la C.E.E. il faut opposer le terme démocratique de l'alternative : la création d'une Union politique, fondée sur la force d'un large consensus populaire. C'est pour cette raison que les communistes se battent, avec les autres forces démocratiques européistes, pour une transformation démocratique de la C.E.E., pour la présence immédiate dans l'activité des institutions communautaires du mouvement syndical, des mouvements organisés des masses laborieuses et pour l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel, avec une loi électorale unique, le même jour dans tous les pays.



Les fédéralistes contre le fascisme.

Ce sera ce Parlement, élu par les peuples, qui sera la vraie Constituante de l'Union Politique de l'Europe occidentale.

Toutefois, on ne peut pas attendre le déroulement des élections qui, malgré les engagements pris plusieurs fois, restent toujours lointaines et incertaines. Il faut que se manifeste tout de suite une claire volonté politique européenne.

C'est pourquoi nous ne demandons pas aux gouvernants réunis à Rome, une nouvelle déclaration de bonnes intentions, une fuite en avant dans un avenir lointain et incertain. Nous demandons avant tout un langage franc et sincère, qui ne cherche pas à couvrir la vérité de la crise sous un manteau de belles paroles hypocrites. Nous demandons quelques faits précis. Il existe un problème de reconversion de l'appareil productif européen, une politique d'investissements qui peut être commencée tout de suite. Le cas de la Leyland-Innocenti est vraiment indicatif. Il met en jeu la responsabilité de deux gouvernements, anglais et italien. Un gouvernement membre de la C.E.E. ne peut pas prendre de décisions unilatérales qui aggravent la crise dans un autre pays, membre lui aussi de la C.E.E. Il y a une politique commune à définir pour les chômeurs, pour les émigrés, pour les assister économiquement et pour en assurer rapidement la requalification professionnelle. Il existe une politique agricole : son réexamen est urgent pour éliminer des déséquilibres et des injustices, et favoriser, avant tout, une transformation des structures.

En somme, on ne peut pas distinguer les transformations nécessaires des orientations de la politique communautaire de la transformation démocratique des institutions. L'Europe communautaire de demain commence à se préparer parce qu'on fait aujourd'hui, tout de suite, pour défendre les intérêts légitimes des populations laborieuses et gagner, de cette façon, à la création de l'unité européenne, l'indispensable consensus des travailleurs.

Et il y a aussi une position antifasciste forte à prendre, qui soit de nature à indiquer déjà, avec la puissance des faits, la ligne de développement démocratique de la nouvelle réalité européenne qu'on veut construire. De Grèce, du Portugal, d'Espagne, on regarde la Communauté économique européenne comme un point de repère démocratique et on lui demande une aide économique et politique. Ces appels et ces espoirs ne peuvent pas être déçus. Une déclaration claire du Conseil Européen en faveur d'une amnistie politique générale en Espagne comme premier pas d'un retour général à la démocratie, donnerait aujourd'hui aux peuples d'Europe, plus que toute autre déclaration, la preuve qu'on veut construire l'unité politique européenne dans la liberté et dans la paix.

**Giorgio AMENDOLA**

Editorial de "l'Unità"  
Quotidien du P.C.I.

- Samedi 29 Novembre 1975 -

# BRETAGNE :

## OPERATION ANTI F.L.B. ?

Malgré des réticences, quelquefois ouvertement exprimées par les services de police locaux, Poniatowski a envoyé ses limiers parisiens en Bretagne lors d'une récente opération contre les autonomistes. En fait ce sont surtout les militants progressistes bretons qui ont été inquiétés. En effet, sous couvert d'identifier les auteurs des attentats commis pendant l'été contre les édifices publics (le 15 août contre la centrale nucléaire de Brennelis) mais surtout contre les domiciles de trois parlementaires majoritaires d'Ille et Vilaine (les sénateurs Freville et Estève et le député U.D.R. Le Douarec) des militants d'origine très diverse ont été entendus, leur domicile a été perquisitionné et ils ont été parfois gardés à vue. Cette opération a touché essentiellement le mouvement écologique et anti-atomiste, les militants paysans et les défenseurs de la langue bretonne. Opération F.L.B. à-t-on dit ? Oui dans la mesure où le F.L.B. a constitué un excellent alibi pour justifier la répression du pouvoir central. Mais le F.L.B. existe-t-il ailleurs que dans l'esprit des policiers parisiens et dans celui de poseurs de bombes isolés qui aimeraient bien voir leurs lâches exploits revendiqués par un mouvement organisé. Bien sûr la Cour de Sureté de l'Etat inculpe de "reconstitution de ligue dissoute" mais cela ne veut pas dire pour autant qu'un mouvement existe.

Et l'on se demande (en raison du secret de l'instruction...) sur quoi se base le parquet général pour invoquer ce motif. Depuis les premières vagues d'arrestations et les procès devant la Cour de Sureté de l'Etat, et sa dissolution, le F.L.B. n'a plus eu d'existence organique même clandestine. Certes il est devenu un signe de reconnaissance pour ceux qui agissent ou prétendent agir pour la cause bretonne en maniant l'explosif. Mais excepté la participation d'individus à des attentats revendiqués d'une manière anonyme, aucun élément matériel n'a été découvert qui permettrait de dire que tel ou tel appartient à cette "ligue dissoute". Alors pourquoi ces coups de filet.

Le but de cette opération policière était d'assimiler poseur de bombes à militant breton et militant breton à opposition de gauche et d'extrême gauche. La fameuse méthode de l'amalgame...

Le gouvernement ne voit pas d'un bon oeil la Bretagne se réveiller et il n'est pas sorcier, surtout pour les services des renseignements généraux, de s'apercevoir que la Bretagne vire lentement mais sûrement sa cuti. La gauche et l'extrême gauche gagnent du terrain. De plus les mouvements bretons les plus importants réaffirment des positions de gauche.

Pour l'Union Démocratique Bretonne ce n'est pas nouveau puisque dès sa création en 1964, l'U.D.B. s'est réclamé du socialisme. Mais pour le S.A.V. (Strollad AR Vro) cela date de son congrès du printemps où la "tendance gauche fédéraliste" a eu la majorité. Le S.A.V. a-t-il rompu avec la droite et l'extrême-droite ? Si oui cela n'aura pas été sans mal. De là à dire que c'est un parti de gauche, comme ses dirigeants le proclament... Il serait plus exact de dire que c'est un parti à majorité de gauche, mais si cela devait se confirmer dans l'avenir ce serait encourageant. De plus que le S.A.V. a formé avec STOURM BREIZH les comités d'actions Bretons et des militants du P.S.U. le F.A.S.A.B. (Front autonomiste et socialiste auto gestionnaire breton) qui pourrait lui servir de garde fou (si j'ose dire!).

Faire des mouvements bretons, les responsables des attentats est une politique qui échouera si toute la gauche reste vigilante et pour l'instant elle l'est restée.

Marie-Christine BELLERT



# ALSACE :

## RASSEMBLEMENT DES FEDERALISTES RHENANS

Le 29 Novembre 1975, c'est-à-dire quatre jours après que Monsieur Valéry Giscard d'Estaing ait - à Dijon - condamné les régions, se tenait à Strasbourg, au Palais des Droits de l'Homme, la première réunion des fédéralistes rhénans. Le thème de cette réunion : "La région et l'Unité Européenne, réflexions autour des problèmes de l'axe rhénan".

Je pourrais arrêter là mon exposé, ce concours de circonstances étant à lui seul suffisamment éloquent. Encore faut-il, pour en saisir toute la portée, prendre conscience de l'existence de deux réalités antagonistes bien connues des fédéralistes :

- Une institution politique souveraine, l'état, d'une part,
- Des communautés humaines dépourvues de toute existence politique et débordant parfois le cadre étatique, d'autre part.

La région rhénane, lieu de rencontre de trois états : la France, l'Allemagne Fédérale et la Suisse, illustre mieux que toute autre en Europe, les problèmes posés par les rapports entre états et régions.

Strasbourg, Mulhouse, Fribourg, Karlsruhe, Bâle - villes rhénanes - et leurs régions appartiennent à un ensemble géographique, économique et culturel dépassant les frontières nationales. Le caractère rhénan est essentiel pour définir ces villes - au même titre que l'insularité était essentielle, selon Michelet - pour définir l'Angleterre.

Actuellement cependant, les frontières constituent un écran artificiel sur la voie d'une véritable coopération interrégionale. L'installation anarchique de centrales nucléaires sur les deux rives du Rhin, l'absence de plans supranationaux d'aménagement du territoire et des réseaux de communication, sont autant de preuves de la carence des Etats, carence dénoncée par les jeunes fédéralistes réunis à Mulhouse les 15 et 16 Novembre 1975.

C'est devant de telles situations que l'on peut mesurer le degré d'avancement de l'Unité Européenne !

Evidemment, -et les élus locaux n'oublieront jamais de le rappeler - une Institution supranationale - La Commission Tripartite - composée de représentants des Etats tutélaires a été mise en pla-

Avant même « Le Monde » nous  
avons dénoncé les fascistes de  
ELSA et du Mouvement Régional  
liste d'Alsace-Lorraine.  
Jamais 2 sans 3 !!!  
Voir Fédéchoses n° 12

En Haute-Vienne

### UN ARTICLE JUSTIFIANT LE MASSACRE D'ORADOUR-SUR-GLANE SUSCITE UNE VIVE POLEMIQUE

(De notre correspondant.)

Limoges. — Un article publié dans la revue *Elsa* — éditée par le Dr Marcel Iffrig, président du Mouvement fédéraliste d'Alsace-Lorraine — sur le massacre d'Oradour-sur-Glane et les pendaisons de Tulle, fait l'objet d'une question écrite de M. Marcel Rigout, député communiste de la Haute-Vienne, à M. Lecanuet, garde des sceaux. « Cet article, écrit M. Rigout, constitue une fausseté grossière des faits et une véritable apologie de ces crimes tendant à justifier et à réhabiliter les bourreaux. »

*L'Echo du Centre*, quotidien de Limoges de tendance communiste, cite le passage suivant de l'article d'*Elsa* : « Présenter Oradour comme un exemple de la barbarie nazie, c'est se moquer du monde. Parallèlement, la glorification de la Résistance, qui, par son impétuosité, son indiscipline et son irresponsabilité, a créé des situations qui constituent pour les officiers allemands autant de devoirs de répression, est bien davantage qu'une moquerie. »

M. Marcel Rigout indique qu'en tant que représentant à l'Assemblée nationale de la deuxième circonscription de la Haute-Vienne, qui comprend la commune d'Oradour-sur-Glane, il a été saisi par de nombreuses familles des martyrs et par des résistants soucieux de faire connaître leur réprobation devant l'outrage fait à la mémoire des six cent quarante-deux victimes.

[Le 10 juin 1944, une compagnie de la division SS Das Reich avait massacré six cent quarante-deux habitants d'Oradour-sur-Glane. Huit ans plus tard, vingt et un membres de cette formation avaient comparu devant le tribunal militaire de Bordeaux : parmi eux, treize Alsaciens, ressortissants français, incorporés de force dans l'armée allemande. Leur condamnation avait suscité une vive émotion en Alsace et le Parlement avait voté, quelques semaines après le jugement, en février 1953, une loi leur accordant l'amnistie.]

LE MONDE  
27.12.75

RESOLUTION DES FEDERALISTES EUROPEENS RHENANS réunis  
à STRASBOURG - Le 29 Novembre 1975

LA NECESSITE D'UN ROLE ACCRU DE LA REGION DANS L'EUROPE DE DEMAIN.

Soulignant que l'esprit démocratique qui anime l'Union des Fédéralistes Européens trouve ses sources dans l'essence et les forces vives des régions, dans leur espoir et dans leur exigence légitime de voir leur destinée s'épanouir harmonieusement dans l'Europe de demain ;

S'inquiétant de voir de graves tensions se manifester notamment dans les régions où les autonomistes et les séparatistes répondent aux centralismes excessifs des Etats par des épreuves de force ;

Expriment leur plus grande préoccupation quant aux concentrations économiques et démographiques qui frappent certaines régions au centre de la Communauté et dont le processus va en s'aggravant malgré les cris d'alarme de plus en plus nombreux ;

Affirmant leur profonde solidarité avec toutes les régions d'Europe et notamment avec celles de l'Europe périphérique, les "laissés pour compte" de notre continent ;

Considérant que les populations rhénanes doivent être profondément motivées pour les élections de 1978 et que pour cela il faut qu'elles puissent trouver dans la construction de l'Europe un élément de réponse concrète et directe aux graves problèmes politiques, économiques et sociaux que connaissent leurs régions ;

Rappelant que les efforts consentis par l'ensemble des fédéralistes rhénans dans le cadre de l'Union des Fédéralistes Européens pour sensibiliser l'opinion publique notamment par des campagnes de signatures en faveur de l'élection du Parlement Européen au suffrage universel direct (plus de 150.000 signatures remises au Président Spénale au printemps dernier) ;

Constatant les progrès accomplis sur la voie de l'élection du Parlement Européen au suffrage universel direct prévue au plus tard pour 1978 et notamment la présentation devant le Conseil Européen du Rapport sur l'Union Européenne (mission Léo Tindemans) le 1er Décembre à Rome ;

Les Fédéralistes Rhénans, réunis à Strasbourg le 29 Novembre 1975 :

- DENONCENT le centralisme excessif qui pousse souvent les mouvements extrémistes à des actes de violence ;
- RECLAMENT un pouvoir régional réel issu d'une assemblée élue au suffrage universel direct, garant de la volonté légitime des populations de prendre entre leurs mains propres la construction de leur avenir ;
- EXIGENT la création d'une représentation parlementaire de toutes les régions d'Europe au niveau des Communautés Européennes et du Conseil de l'Europe ;
- LANCENT un appel pressant aux populations rhénanes et à leurs élus pour exercer auprès de leurs instances régionales et nationales une pression constante et constructive en vue de cette représentation des régions ;
- DEMANDENT aux instances fédéralistes régionales, nationales et européennes de l'U.E.F. (EU-Schweiz, EU-Deutschland, MFE-France, UEF-Luxembourg, MFE/UEF - Belgique et Europese Beweging in Nederland) de faire en sorte que "LE ROLE DE LA REGION DANS L'EUROPE DE DEMAIN" soit retenu comme un des thèmes majeurs du IIe Congrès de l'Union des Fédéralistes Européens.

ce ; à Bonn, Berne et Paris "on" a pensé pour nous, "on" agira pour nous... Un événement autrement important pour notre région - sans précédent dans l'histoire - est le supplément commun que font paraître tous les trimestres, à 360.000 exemplaires, trois journaux rhénans : "L'Alsace" de Mulhouse, la "Badische Zeitung" de Fribourg, la "National Zeitung" de Bâle, "3 frontières, 1 fleuve, 3 millions d'habitants", titrait le premier numéro.

La réunion organisée à Strasbourg le 29 Novembre 1975 par la section Alsace de l'U.E.F. renforcera les rapports entre les fédéralistes de Sarre, de Bade Württemberg, de Rhénanie Palatinat et d'Alsace qui y ont assisté.

Pour Monsieur Bernfeld, envisager la création d'une Union Européenne, cela revient à définir à la fois son contenu (les Institutions Européennes) et son contenu. Faute d'avoir cherché jusqu'à ce jour, à résoudre conjointement ces deux problèmes, on aboutit à un échec. Or, il est clair que : "l'Europe Unie, telle que nous la souhaitons, se fera le jour où cette composante essentielle qu'est la région, cessera d'être une subdivision statonationale pour devenir le contenu même de l'Europe". La région, entité géographique, historique et culturelle doit être reconnue - sur une base démocratique - comme composante de la Nation et de l'Europe.

La reconnaissance des régions doit s'accompagner d'une politique globale d'aménagement du territoire au niveau européen qui permettra de résoudre deux handicaps dont souffre actuellement l'Europe :

- l'excessive centralisation du pouvoir qui entraîne un désintérêt de la chose publique chez les citoyens.
- le développement désordonné, qui entraîne de graves déséquilibres régionaux, générateurs d'injustice sociale.

Ce n'est que par une organisation démocratique des régions, par leur représentation institutionnelle au sein d'une deuxième Chambre du Parlement Européen que l'on créera une Union Européenne.

Une résolution - proposée par Monsieur Bernfeld - sur la "Nécessité d'un rôle accru de la région dans l'Europe de demain" est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bernfeld avait abordé le problème régional tel qu'il se pose dans l'Europe toute entière et proposé des solutions pour le résoudre. L'exposé de Monsieur G. Mudr concernera plus spécialement la région rhénane, région dotée d'une situation géographique privilégiée et d'une économie florissante. Ces deux atouts engendrent cependant de graves handicaps : problèmes des travailleurs frontaliers, de la pollution, des implantations industrielles mal coordonnées (centrales nucléaires, sociétés multinationales...), de l'urbanisation sauvage... Seule, une politique supranationale, c'est-à-dire européenne, permettrait de les surmonter.

Intervenant à la suite de Monsieur Mudricl le Docteur Hamm, (ancien ministre de Rhénanie Palatinat) fait siennes les conclusions de celui-ci et montre l'intérêt que présenterait par exemple, une bretelle routière reliant les autoroutes Paris-Strasbourg, et Pays-Bas - Karlsruhe. C'est sur ces propos très concrets que se termina cette première rencontre des fédéralistes rhénans, premier jalon d'une collaboration qui ne manquera pas d'être fructueuse.

Elisabeth BRAND

FEDECHOSES - pour le Fédéralisme

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM ..... Prénom .....

ADRESSE .....

Somme : (20 F minimum) par chèque barré au nom de Jean-Luc PREVEL, adressé à J.E.F. - 26, rue Sala, 69002 Lyon.

## La chronique de Mr. Cocorico

... Et cette fois elle est véridique ...

OCCITANIE



Monsieur le Directeur de FEDECHOSSES  
L Y O N

Je viens de prendre connaissance de l'article que M. Bernard Lesfargues a publié, sous le titre : "*De papa d'oc à caca d'oc*" dans le numéro 12 (4ème trimestre 1975) de Fédéchoses.

Le caractère insultant et diffamatoire de cet article m'autorise à vous demander, conformément à la loi, de bien vouloir publier la présente mise au point dans le prochain numéro de votre revue.

Flic (la qualité de flic n'est pas humiliante, mais l'intention de M. Lesfargues est de lui donner ce caractère), indic, suppôt du capitalisme international, raciste, impérialiste, complice poisseux de sang d'un certain nombre de dictateurs présents et passés (Russie et certains pays de l'Est exceptés), tripoteur de merde, tel est le portrait que trace de moi pour vos lecteurs, Monsieur Bernard Lesfargues. Il y ajoutera -je reviendrai par la suite là-dessus- tripa-touilleur de citations.

Pourquoi ces outrances, ces violences verbales, cet acharnement ? Simplement parce que mon Procès de l'occitanisme porte, appuyé sur une multitude de textes irréfutables (parmi lesquels s'en trouve un de M. Lesfargues), condamnation d'un mouvement qui, à l'origine fondé sur des principes de culture et de civilisation d'oc, est aujourd'hui essentiellement politique, et, se donnant pour objet final la révolution sociale, vise au démantèlement, à l'effritement de la nation. Je dénonce donc dans mon livre les moyens employés par l'occitanisme militant, qui sont en toutes circonstances l'exploitation des crises internes, l'encouragement aux nationalismes de tous ordres, l'alliance avec les "fronts" de libération étrangers à la France (Palestine, Québec, pays basque espagnol, etc...), et l'incitation à la haine entre Français. Je n'invente pas, je n'exagère pas : quels sont ceux, des touristes se promenant dans le Midi, qui n'ont pas lu, sur les murs de nos villes ou la chaussée de nos routes : Français, go home ! - Colons, dehors ! - Touriste, c'est ton dernier tango en Occitanie...

Peut-on déceimment s'étonner si le Provençal que je suis, regimbe quand l'occitanisme lui dit que "La Provence n'est fondée ni historiquement, ni géographiquement, ni linguistiquement, ni de quelque façon que ce soit" ? Peut-on être surpris si le Français que je suis, s'indigne d'entendre proclamer, en pleine séance d'un congrès du PEN Club International, dont tous les débats se déroulaient en français, un "Occitan" notoire se lever et proclamer : Je hais la langue de Racine ? Peut-on me reprocher de trouver malséant, indécent sinon même écoeurant, sous la plume délicate de M. Lesfargues, le poème suivant :

*Qu'est-ce que ça peut me foutre, à moi,  
Dites, vous, là-bas, avec vos bouches en culs de poules,  
Qu'on étrangle,  
Qu'on écrase,  
Qu'on démantèle,  
Qu'on piétine  
La langue de Racine et de zazie mon cul ?*

Peut-on me refuser le droit de cracher mon dégoût à la face de cet autre poète (Y. Rouquette, l'un des ténors de l'occitanisme) lorsqu'il écrit :

*Je m'étais peint  
La couille gauche en rouge,  
La couille droite en bleu,  
Et la bitte au blanc d'Espagne,*

et qui, non content de cette ignominie, ajoute :

*Sur mon gland, j'avais dessiné La Tour Eiffel ?*

Le "Procès" que j'ai cru devoir écrire pour dénoncer de tels excès, analyse donc, au déplaisir de M. Lesfargues, les moyens d'action de l'occitanisme, ses mensonges, sa falsification de l'histoire et des langues régionales artificiellement fondues dans un "occitan" que personne ne parle, mais qui permet de parler d'unité linguistique, et par suite (ce qui est foncièrement faux) d'unité ethnique, et à partir de là, de revendiquer l'autonomie des provinces méridionales enfin "décolonisées".

M. Bernard Lesfargues me reproche de "tripatouiller" mes citations. Je le mets au défi de trouver dans mon livre un seul exemple de tels "tripatouillages". Mais que fait-il, lui, en revanche, lorsque, pour faire malhonnêtement croire à mon "racisme", il tronque ce que j'écris à propos d'un auteur roumain qui a demandé à la France l'hospitalité, et qui se fait (dans la préface d'une anthologie occitane dont il est l'auteur, et dans laquelle il a inclus, malgré leur interdiction formelle, un certain nombre de poètes provençaux qui viennent ainsi, à leur corps défendant, grossir la troupe des occitans bon teint), qui se fait donc le dénonciateur d'un Etat français qui "assassine la culture" ? Je ne demande pas qu'on renvoie à Bucarest ce personnage. Mais je pense que son comportement mérite qu'on parle de lui.

Que fait encore M. Lesfargues qui, péchant par omission, n'aborde pas, dans son article, l'un des thèmes essentiels de mon réquisitoire, celui de l'impérialisme occitan tendant à effacer, pour les besoins de sa cause, les caractères distinctifs de nos provinces d'oc, sinon tripatouiller à sa façon un ouvrage dont il donne une image fautive ? Pourquoi - cela est pourtant d'une réelle importance - ne touche-t-il pas un mot de l'Occitanie elle-même, artificielle création qui nie l'histoire et la géographie, la linguistique et l'ethnographie, et qui porte un nom, par la grâce des Occitans eux-mêmes, qui n'est pas le sien, mais celui que les vainqueurs du Languedoc au Moyen-Age, les scribes de Paris, inventèrent dans leur latin de chancellerie pour désigner le Languedoc, et le Languedoc seul ? Pourquoi enfin, écrivant dans un journal fédéraliste, ne fait-il aucune allusion à mes regrets de voir l'occitanisme officiel adopter une attitude de méfiance, voire d'hostilité, d'opposition aux idées de fédéralisme ?

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

**Louis BAYLE**

#### Réponse de Bernard LESFARGUES

Que ma brève étrillée pour répliquer à son volumineux pamphlet n'ait pas été du goût de M. Louis Bayle, cela ne saurait m'étonner. Je ne tenais nullement à lui faire plaisir.

M. Bayle tient à ce que "conformément à la loi", sa réponse figure dans Fédéchoses. Pourquoi pas ? Elle est intéressante à plusieurs titres. Au

moins à celui-ci : que, lecture faite de ces lignes, aucun des fédéralistes qui soutiennent Fédéchoses n'aura envie de dépenser vingt et un francs pour se procurer Procès de l'Occitanisme. Ces vingt et un francs, autant les mettre sur Martí, Homme d'Oc, col. Dire, Stock 2. J'ai passé les deux livres - je suis bon prince ! - aux élè-

ves du cours d'occitan de mon lycée. Celui de M. Bayle m'est revenu au bout d'une semaine avec des commentaires du genre : "Il est difficile de trouver livre plus profondément réactionnaire" (dixit un élève de 1ère qui n'est ni gaucho, ni coco) ; Homme d'Oc, par contre, on se l'arrache. "Dépêche-toi de le finir, moi aussi j'ai envie de le lire".

Je ne vais pas me donner la peine de répondre en détail à M. Bayle. A quoi cela servirait-il ? Ce qu'il n'a pas encore voulu comprendre, ce n'est pas quelques lignes de plus, polémiques de surcroît, qui le lui feront admettre. Il n'est pire sourd...

Mais il est deux points sur lesquels je vais tout de même insister quelque peu. Moins pour l'auteur du Procès que pour les lecteurs de Fédéchoses. Le premier concerne le tripatouillage des textes (pas celui des noms de famille : sur Maclouf devenu, par la grâce de sa plume, Maklouf, M. Bayle n'a garde de répondre). M. Bayle cite quelques vers de ma plume et les trouve malséants, indécents et même écoeurants. Ils le sont en effet si l'on passe sous silence dans quel contexte ils se situent, quel est le sens général du poème : si vous n'avez pas eu pour ma langue (l'occitan) la moindre pitié, ne venez pas, au nom de la francophonie, me demander de m'apitoyer sur les malheurs du français que le franglais menace, et qui se bat à la défensive au Québec, en Suisse, en Val d'Aoste.... Et j'ai assez superbement servi le français - mais oui, j'en suis fier ! - en mettant à son service mes connaissances et mes dons de traducteur, pour pouvoir à l'occasion d'un poème exhaler mon indignation et ma rancœur.

Pour ce qui est du tripatouillage du poème d'Yves Rouquette, calculons : quatre ou cinq vers cités sur cinq ou six cents. Avec ça on vous exécute un homme. On ne faisait pas autrement dans les procès à la Rajk. Que la ville de Béziers batte le record du chômage en France, c'est tout de même moins important que la couille en rouge, la couille en bleu et la bitte au Blanc d'Espagne ! Et pour plus ample information, je renvoie à la réponse d'Yves Rouquette dans Le Monde des 14 et 15 septembre 1975.

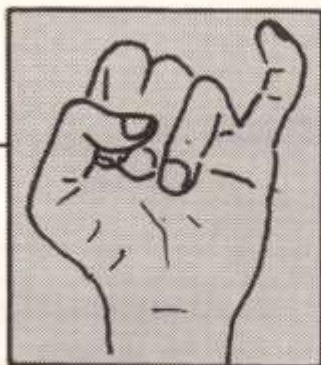
Second point : M. Bayle me reproche de ne faire "aucune allusion à (ses) regrets de voir l'occitanisme officiel adopter une attitude de méfiance, voire d'hostilité, d'opposition aux idées de fédéralisme". J'avais écrit, citation du Procès à l'appui, quelques lignes sur le caractère débile du fédéralisme vu par M. Bayle. Et puis j'avais préféré couper ce passage. Après tout, le fédéralisme de M. Bayle n'est jamais que celui de Mistral, et le moins qu'on puisse en dire, c'est que ça ne va pas très bien. Je comprends dans ces conditions que ça laisse plutôt indifférent les jeunes occitanistes. D'autre part, dans un article publié par Fédéchoses (n° 8) et intitulé Notes d'un sectateur de la grue métaphysique, j'ai invité les Occitans à réfléchir sérieusement sur le fédéralisme. Je ne pense pas avoir été écouté. Mais enfin, écouté ou non, il n'est plus possible à M. Bayle d'affirmer que les Occitans sont tous insensibles au fédéralisme. Mais au fait, suis-je de "l'occitanisme officiel" ? C'est quoi ? Mais si ça existait, serait-ce donc à M. Bayle d'en déterminer l'orthodoxie ?

Vingt bonnes années de militantisme fédéraliste et quelques unes de plus de militantisme occitan m'autorisaient à dire certaines choses. Je les ai dites à ce cher M. Bayle. Cela m'a fait du bien. J'en demande pardon à mes amis et aux lecteurs de Fédéchoses. Je tâcherai désormais de ne plus céder à la tentation de les entretenir d'aquieu Provençau de malastrada.

**Bernard LESFARGUES**

Bernard Lesfargues est tout pardonné et il le sait fort bien. Nos colonnes lui restent ouvertes. Il en va autrement pour Monsieur Louis Bayle car nous n'avons pas de temps ni de place à perdre. Nous publierons dans le prochain numéro de Fédéchoses le poème de Bernard Lesfargues ici mis en cause.

Abonnez Vous ! ! ! ! Abonnez Vous ! ! ! ! Abonnez Vous !



## Mon p'tit doigt Fédéchoses

"Sic transit gloria mundi"...

La loi de 1964 rendant les crimes contre l'humanité imprescriptibles ne peut pas s'appliquer aux faits visés dans la plainte contre Touvier. Cette loi, comme toute loi pénale, n'est pas rétroactive. Or, un crime se prescrit normalement en dix ans. Donc, les faits visés étaient prescrits en 1955. C'est d'une logique juridique irréprochable. La Chambre d'Accusation a bien statué en droit...

En conséquence, les crimes contre l'Humanité sont imprescriptibles sauf lorsqu'ils sont prescrits.

Le législateur de 1964, la Chancellerie d'alors le savaient parfaitement. Qui était concerné par cette loi ?

Réponse : Tous ceux qui avaient commis un ou des crimes contre l'Humanité depuis moins de dix ans. Tiens !...

Les crimes contre l'Humanité sont donc imprescriptibles lorsque l'Etat ne veut pas les poursuivre. C'est ça ? Moi, j'aime bien le Droit parce que c'est d'une logique élémentaire : d'une logique machiavélique.

Edmond LAURENT

A tous les constipés officiels  
civils ou militaires

### GENERAL QUI

V'là l'général qui passe  
la revue des troup's à pied  
Il le fait de guerre lasse  
car il faut bien se plier  
aux contraintes du métier

V'là l'général qui pense  
tout en saluant les bleus  
Il va bien s'emplier la panse  
on devance tous ses vœux  
Dieu de Dieu qu'il est sérieux

V'là l'général qui cause  
à son colonel transi  
Avez-vous vu cette chose  
au canon de ce fusil  
N'aime pas la fantaisie

V'là l'général qu'échange  
son képi contre un melon  
Dans deux jours si le temps change  
nous tirerons le mouflon  
Que je trouve le temps long

V'là l'général qui rêve  
en oublie le régiment  
Passe une revue sans trêve  
la visière au firmament  
et sort du casernement

Sonnez clairs  
Battez tambours  
à vos amours  
Vous attendrez  
toujours

Alain CHANTEAU

Un recueil de poèmes d'Alain Chanteau sera publié  
par les Editions Fédérop. Il sera le troisième volume  
de la collection Pau Froment.

## M E S S A G E

du Président de l'U.E.F., Mario ALBERTINI  
au 3ème Congrès Européen de la J.E.F.

Chers Amis,

Je suis convaincu qu'il faut se battre à tout prix pour l'élection européenne, et que la jeunesse peut donner une contribution importante pour obtenir cette élection. Je voudrais ajouter que la jeunesse pourra donner une contribution encore plus importante pour l'exploiter car, une fois l'élection acquise, ce sera à la jeunesse dans son ensemble, et non pas seulement la jeunesse fédéraliste, de s'engager sur le terrain européen.

Comme beaucoup, je crois que le progrès de l'intégration européenne est devenue désormais impossible sans la participation directe du peuple, donc sans l'élection. Mais à mon sens, l'élection est cela, mais en même temps bien plus que cela.

En tant qu'évènement de l'intégration européenne, elle marque un point capital, à savoir : d'abord l'élection du Parlement Européen, et seulement après, la question des compétences. C'est tout à fait juste d'un point de vue démocratique, car il est bien évident que le contraire, - d'abord les compétences, puis l'élection - signifie en réalité l'exclusion des citoyens des décisions sur les compétences qu'il faut attribuer au Parlement Européen, le choix des compétences sans un véritable débat démocratique, au fond un début de constitutionnalisme "octroyé" par ces princes qui nous gouvernent...

En tant qu'évènement de l'histoire humaine, de plus en plus unitaire, l'élection européenne marque un point encore plus capital. Il suffit de l'appeler par son nom - la première élection supranationale de l'histoire humaine - pour comprendre ce dont il s'agit.

Le libéralisme, la démocratie et le socialisme, y compris le communisme, ont été arrêtés par les frontières nationales. Au-delà de ces frontières il n'y a pas le peuple, il n'y a que les princes. C'est pourquoi la raison d'Etat n'a pas été abattue, et a fini par corrompre le libéralisme, la démocratie, le socialisme, et enfin le communisme.

L'élection européenne est donc le premier pas du peuple au-delà des frontières, le début d'une nouvelle phase de la lutte pour l'émancipation humaine.

### MESSAGE

du Président de l'U.E.F. - Mario Albertini  
au 3<sup>e</sup> Congrès européen de la J.E.F.



# MESSIEURS LES CONSERVATEURS, TIREZ LES PREMIERS !

(3<sup>me</sup> Congrès J.E.F. - 17/18 octobre 1975 - INNSBRUCK)

## I - LE DEROULEMENT DU CONGRES :

L'essentiel se passa dans les couloirs, et salles obscures. Mais ce qui s'est passé au grand jour nous en apprend déjà assez long.

Quatre questions ont soulevé les passions, et n'ont pas été résolues ; elles continueront de peser sur la vie de la J.E.F., ressortiront au prochain congrès :

### 1.1 - L'âge des membres de la J.E.F. :

La limite d'âge varie entre 28 et 35 ans. Certains pays sont plus vieux que d'autres (Allemagne, Autriche) et donc surreprésentés. Signalons à cet égard que le règlement de la J.E.F. France admet qu'entre 28 et 30 ans au plus, les dirigeants gardent leurs responsabilités.

### 1.2. - Les mandats et procurations :

Peut-on avoir en plus de son mandat, 2 ou 3 procurations ? Si l'on s'en réfère à la pratique anglaise, on constate que 19 délégués totalisaient 42 voix. Si bien que certains d'entre eux avaient jusqu'à 3 procurations.

Les procurations doivent-elles être écrites ou seulement orales, suivant quelle procédure les accepter pour éviter les abus ?

### 1.3 - Quel scrutin de liste pour les candidats au Comité Fédéral ?

Le vote de chacun devait-il porter sur 13 noms, ou suivant la préférence sur 13 noms ou moins. Les délégués se sont prononcés pour la liste de 13 noms ou moins par 71 voix contre la liste de 13 noms impérativement (64 voix).  
A ce propos, un débat a tourné court pour savoir s'il fallait que chaque vote comporte au moins un représentant par pays. Ca ne paraissait pas nécessaire puisque chaque pays est de toute façon représenté par le président J.E.F. national.

### 1.4 - Validité d'une candidature de dernière minute à la présidence J.E.F.

Un seul candidat s'était déclaré à la date limite du 18 Septembre, dernier comité fédéral avant le Congrès. Les délégués ont validé cette candidature de dernière minute par 67 voix contre 61 et 15 abstentions.

Les abstentionnistes (dont les 2 délégués français) ont considéré que c'était une manoeuvre inadmissible de poser la question de la validité au Congrès pour lui retirer l'élection du président.

Mais l'unicité de candidature, choquante à tous égards a joué en faveur de la validation d'une 2<sup>ème</sup> candidature.

Ce vote passionné n'a pas clos le débat. Le Comité Fédéral l'a considéré comme nul à cause de l'abondance des double et triple procurations anglaises qui faussaient le vote.

## II - LES MOTIONS ADOPTEES :

Cependant, un constat de travail se retrouve dans les motions qui ont été soumises au Congrès, ce sont aussi des thèmes d'action, en quelque sorte une ligne politique.

### 2.1. - Des motions ont été adoptées sans discussion, par simple consensus.

Elles concernent :

- 2.11 - La réforme des régions frontalières entre la Hollande et l'Allemagne Fédérale (J.E.F. Hollande).
- 2.12 - La politique de l'environnement (J.E.F. Bad-Württemberg)
- 2.13 - L'importance du thème "fédéralisme" dans les débats (J.E.F. Berlin).
- 2.14 - Le droit de la mer. (J.E.F. Norvège).

- 2.15 - Le Portugal (J.E.F. Norvège - J.E.F. Hessen).
- 2.16 - L'Espagne (Nordrhein-Westfalen) et une motion d'urgence sur l'Espagne.
- 2.17 - 4 points présentés par J.E.F. Irlande :
  - . discrimination contre la femme.
  - . élection directe du Parlement Européen.
  - . appel aux institutions européennes pour une solution politique en Irlande du Nord.
  - . les surplus agricoles et le partage de ses charges (ce point faisait référence au vin et rendait superflue la motion d'urgence présentée par J.E.F. Aix).

D'autres motions ont fait l'objet d'un débat avant un vote motivé.

#### 2.2 - Une seule motion a été repoussée.

Elle était déposée par la J.E.F. Pays de Galles qui, absente, ne l'a pas défendue. Elle demandait que soit discuté par le Congrès, le principe de son adoption en tant que section nationale. Le Comité Fédéral sortant a fait pression sur le Congrès : c'était une question de sa seule compétence. Pris, par le temps, le Congrès ne discute pas ce point si important et n'émet aucun vote indicatif, pas même un avis. Souhaitons que la question ressortira.

#### 2.3 - D'autres motions ont été adoptées :

- 2.31 - Campagne contre les centrales nucléaires. (Nordrhein - Westfalen)  
Le texte est très insuffisant parce qu'il n'aborde que les dangers de l'énergie atomique, sans parler des autres sources d'énergie possibles. Pessimiste quant à l'énergie atomique, il ne parle pas de la pollution par les autres sources d'énergie. Mais les résolutions ne recherchaient pas la perfection... la motion est adoptée.
- 2.32 - Parlement Européen.  
La motion de la J.E.F. France est retirée (après concertation des délégués français et italiens) pour cause de double emploi avec la motion d'urgence sur le Parlement Européen, présentée par l'Italie et contresignée par toutes les délégations.
- 2.33 - Les mouvements autonomistes.  
La motion sur la Corse déposée par le Bad-Württemberg est retirée au profit de la résolution présentée par la J.E.F. France qui justifie la violence dans certains cas, distingue autonomie et indépendance, et fustige le micro-nationalisme.
- 2.34 - Les travailleurs immigrés (J.E.F. Berlin).  
La motion constate que :
  - 2.341 - Les accords avec les pays associés créent une main-d'oeuvre de réserve qui entraîne une pression sur les salaires et les conditions de travail.
  - 2.342 - La crise les touche en premier, accroit leur insécurité, les renvoie chez eux.
  - 2.343 - Une amélioration de leur condition passe par une égalisation de la réglementation du travail et de la sécurité sociale entre les étrangers d'où qu'ils viennent et les autochtones.
  - 2.344 - Les Communautés Européennes doivent faire pression sur les gouvernements pour qu'ils créent de nouvelles zones d'activité dans leur pays.
 La J.E.F. Italie a voté contre, considérant que la motion escamotait la seule solution possible qui est une vraie politique régionale.

Les militants du M.F.E. étaient présents le 1er décembre 1969 à La Haye lors de la conférence au sommet des Chefs d'Etat. Ils étaient venus de Florence, de Venise, de Marseille, de nombreuses autres villes, pour manifester contre les lenteurs, contre le manque de courage, contre l'Europe du « bla-bla ».



En 1969,  
déjà  
dans la rue  
pour  
l'action directe



#### 2.35 - La politique de sécurité :

Une obsession pour la J.E.F. Allemagne, d'autant que les leaders C.D.U. (Strauss en tête) ont pris position pour une défense militaire nucléaire européenne. La motion insiste sur plusieurs points :

- En Europe se confrontent les plus grands arsenaux du monde ;
- les pays européens ont des statuts militaires trop particuliers pour une défense commune ;
- la défense commune ne romprait pas la dépendance à l'égard des Etats-Unis.

La motion refuse donc la force atomique européenne et les compétences de la C.E.E. en matière de défense ; demande une limitation des armes A.B.C. en Europe et un aboutissement des négociations M.B.F.R. à Vienne.

Les anglais se sont vivement désolidarisés de cette résolution, l'accusant de vouloir démilitariser l'Europe, de l'asservir aux grandes puissances, de la "finlandiser" au moment où il faut, plus que jamais, une armée forte pour défendre la liberté.

Motion adoptée avec une majorité faible.

La J.E.F. France considère que ce débat relevant du Parlement Européen ne doit pas nous diviser maintenant.

#### 2.36 - L'armée (J.E.F. France).

La motion rappelle que l'école et l'armée sont les piliers de l'Etat-Nation, que la crise de l'Etat-Nation provoque des réactions violentes, que la lutte contre l'Etat-Nation passe par la lutte contre l'armée : objection de conscience, insoumission, association démocratique, amélioration du sort des soldats.

Les Italiens se sont opposés à ce texte parce qu'ils ne semblent pas vouloir aller au-delà du réformisme, ne veulent pas se mettre dans l'illégalité, ne cautionnent pas le "Comité de Soutien du Mouvement des soldats en R.F.A.".

Les Norvégiens rejettent cette résolution parce que les syndicats affaiblissent l'armée et qu'ils ne veulent pas aller au-delà du réformisme.

La résolution est toutefois adoptée.

2.37 - Motion d'urgence sur le Sommet de Rome.

Les Italiens demandaient que la J.E.F. s'engage à manifester massivement à Rome, et discute des moyens matériels à mettre en oeuvre. Les Anglais, les Scandinaves, les Hollandais, se sont opposés à cette manifestation, perte de temps et d'argent... ils préféreraient manifester dans leurs capitales respectives. Les Italiens proposaient de concilier une action minimale (manifester chez soi) avec une action maximale (aller à Rome). La motion est adoptée, mais pas de résolution pour une manifestation massive.

2.38 - Une Motion d'urgence présentée par la J.E.F. Provence (et curieusement signée J.E.F. France).

Demande que cesse la taxation des vins italiens en France, nouvelle violation du Traité de Rome. Les Italiens votent contre, car la motion ne propose aucune mesure ni politique de remplacement, et est seulement négative.

Motion adoptée.

**Bertrand SAINT-GAL**

FICHE DE LECTURE  
- La cuisinière et le mangeur  
d'hommes -  
Alain GLUKSMANN  
(Combats Seuil) janvier 1975  
Vue de la tribune du Congrès

André GLUKSMANN, gauchiste en Mai 68, met la gauche occidentale d'inspiration marxiste (communiste ou non) face à ses responsabilités. Il faut reconnaître qu'elle se mobilise plus facilement pour la défense, légitime, des torturés du Chili et d'Espagne que pour celle des victimes des purges de l'ère stalinienne ou des internés des asiles psychiatriques. Il réfute l'étiquette socialiste à un pays qui dépeuple ses campagnes au profit de l'industrialisation devenue raison d'Etat, établit un régime policier contrôlant les déplacements (livrets de travail, passeports intérieurs) et supprime le chômage - dictature du prolétariat oblige - en remplissant les camps de concentration de "l'Archipel". En vérité, l'URSS est le seul "pays capitaliste" qui ait atteint la perfection ! Pour Gluksmann, assimiler l'expérience soviétique, "même à quelques bavures près" (sic), au socialisme, discrédite irrémédiablement ce dernier.

C'est en effet rendre trop facile la tâche aux Ponia and Co qui ne se privent pas de calomnier la gauche française.

Il sera dur au P.C.F. de se dégager de sa gangue stalinienne. Les fédéralistes seront plus convaincus de sa bonne foi quand il sera moins intransigeant sur la construction de l'Europe ou sur le problème des minorités nationales.

*"Derrière la dénonciation par le P.C.F. de la folie "petite-bourgeoise" des mouvements de libération breton ou occitan, il n'est nul besoin d'être grand clerc pour reconnaître ce culte de l'Etat fort que les Jacobins ont repris des monarques". (P. 65)*

Espérons simplement que Marchais ne soit pas uniquement parti chercher auprès du P.C.I. une image de marque moins stalinienne, mais ait la volonté d'engager un dialogue plus constructif avec la gauche autogestionnaire, et - impossible n'est pas (communiste) français - avec les fédéralistes européens.

**Yves PAGES**

## J.E.F. - France

PARIS - 6 Décembre 1975

### Résolutions de la Commission Française de la J.E.F.

1 - La Commission Française de la J.E.F. réunie à Paris le 6 Décembre 1975 :

- Se félicite de la décision du Sommet de Rome des 1 et 2 Décembre 1975 de fixer la date des premières élections du Parlement Européen au suffrage universel direct pour mai ou juin 1978.
- S'engage à accomplir, en liaison avec le Mouvement Fédéraliste Européen, section française de l'U.E.F., tout ce qui sera en son pouvoir pour obtenir que le Parlement Français ratifie au plus vite la convention électorale européenne.
- S'engage à accomplir, en liaison avec le Mouvement Fédéraliste Européen, section française de l'U.E.F., tout ce qui sera en son pouvoir pour obtenir que le Parlement français ratifie au plus vite la convention électorale européenne.
- S'engage à sensibiliser la jeunesse et ses organisations en vue de leur participation à la première élection supranationale de l'histoire humaine.
- Considère que les Fédéralistes doivent consacrer l'essentiel de leurs efforts à la lutte pour la reconnaissance effective du droit de vote européen des citoyens jusqu'au moment où la première élection européenne aura eu lieu.

(Motion adoptée à l'unanimité).

2 - La Commission Française de la J.E.F. réunie à Paris le 6 Décembre 1975 :

- Rappelle que la crise qui bouleverse les Etats Européens est fondamentalement causée par la fin de la période d'intégration économique de l'Europe et son manque d'unification politique ;
- Affirme que le "malaise de l'armée" n'est qu'une expression particulière de la crise des Etats nationaux européens ;
- Rappelle que la conscription militaire obligatoire a toujours été l'une des armes les plus puissantes entre les mains de l'Etat national pour manipuler les consciences individuelles ;
- Réaffirme son soutien aux luttes antiautoritaires et ses exigences de la reconnaissance du droit non punitif à l'objection de conscience et de celui des appelés à s'organiser librement pour défendre leurs droits démocratiques ;
- Condanne les surenchères nationalistes auxquelles se livrent sans vergogne les formations de la gauche parlementaire et la répression, seule politique cohérente du pouvoir ;
- Exige la libération immédiate des soldats et des militants politiques et syndicaux arrêtés, la cessation de toute poursuite et la suppression de la Cour de Sécurité de l'Etat et des T.P.F.A. dont la seule existence prouve la dégénérescence totalitaire des Etats nationaux européens.

(Motion adoptée à l'unanimité).

# ARMEE :

## Nous sommes tous des vilains comploteurs internationaux.



La crise qui bouleverse les Etats européens est fondamentalement causée par la fin de la période d'intégration économique et le manque d'unification politique de l'Europe.

*La crise de l'armée n'est qu'un des aspects de la crise de l'Etat national.*

Aujourd'hui les armées nationales européennes sont objectivement des instruments de l'impérialisme russe à l'est et de l'impérialisme américain à l'ouest. Les exemples les plus brutaux de cet état de fait ont été donnés en 1967 et 1968 lorsque les armées grecque et tchécoslovaque ont écrasé, ou contribué à écraser, les ferments de renouvellement social apparus dans ces pays. La France n'est plus indépendante et le problème de la défense des français est celui de la défense des européens qui ne peut être résolu que dans le cadre européen par un gouvernement européen. *Si l'Etat ne peut plus remplir ses devoirs fondamentaux, avant tout celui d'assurer l'indépendance des citoyens et de défendre leurs conquêtes sociales, il n'y a plus aucune raison de servir l'Etat.*

La conscription militaire obligatoire a toujours été l'une des armes les plus puissantes entre les mains de l'Etat national pour manipuler les consciences individuelles et transformer l'homme en un citoyen obéissant jusqu'au "sacrifice suprême consistant à donner sa vie pour la Patrie". L'armée à conscription obligatoire remplit les fonctions auxquelles un Etat national, quel que soit son régime économique et social, ne peut renoncer : la fonction de manipulation des consciences et la fonction de répression.

Il ne suffit pas de dénoncer le climat de terrorisme intellectuel qui caractérise la vie de caserne et la fonction de répression de l'armée.

Les Fédéralistes sont solidaires des militants actuellement inculpés et emprisonnés. Ils affirment cependant *qu'il ne suffit pas de se battre pour la démocratisation de l'armée mais qu'il faut aussi se battre pour la fédération européenne, premier noyau de la fédération mondiale qui seule pourra garantir la Paix et amener la destruction de toutes les armées.*

**LIBERTE POUR LES MILITANTS POLITIQUES, LES MILITANTS SYNDICAUX ET LES SOLDATS EMPRISONNES !**

**LEVEE DE TOUTES LES INCULPATIONS !**

**SUPPRESSION DE LA COUR DE SURETE DE L'ETAT ET DES TRIBUNAUX PERMANENTS DES FORCES ARMÉES !**

**DROIT NON PUNITIF A L'OBJECTION DE CONSCIENCE !**

**DROIT POUR LES SOLDATS DE S'ORGANISER LIBREMENT !**

**ELECTION DIRECTE DU PARLEMENT EUROPEEN, VERS LA CONSTITUANTE EUROPEENNE !**

J.E.F. - Rhône-Alpes

CONSTATE

que la crise économique qui affecte les pays de l'Europe Occidentale frappe surtout les aires économiquement les plus faibles de la Communauté Européenne, les émigrants, et en général, tous les travailleurs dont au moins cinq millions sont sans emploi ;

CONSTATE

que les entreprises multinationales, ayant déjà une dimension européenne procèdent à la restructuration de l'appareil productif en dehors de tout contrôle démocratique des travailleurs et des citoyens européens ;

PREND ACTE

- qu'un pas décisif pour affronter de manière adéquate la solution de ces problèmes est la création d'une Communauté Européenne démocratique basée sur la participation directe des citoyens européens ;
- que cette participation peut commencer à s'exprimer à travers les élections directes du Parlement Européen au suffrage universel direct ;

PREND ACTE

que le prochain Sommet Européen des chefs de gouvernement de la C.E.E. a à son ordre du jour l'approbation du "Projet de Convention" du Parlement Européen qui prévoit son élection directe et simultanée dans tous les pays de la C.E.E. le premier dimanche de Mai 1978 ;

DEMANDE

que le Sommet Européen approuve sans délai ce "Projet de Convention", premier pas vers la démocratisation de la Communauté ;

INVITE

toutes les forces jeunes démocratiques et ses propres adhérents à participer à la manifestation populaire que les fédéralistes ont organisé pour le 1<sup>o</sup> Décembre afin de revendiquer le droit de vote européen du peuple européen.

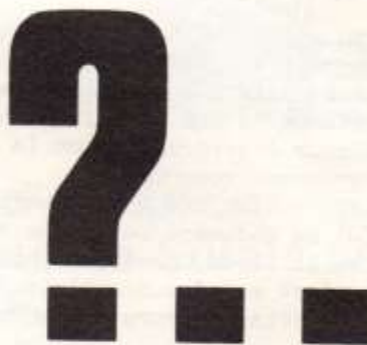
**LA FRANCE AUX FRANÇAIS !**

*" La France aux français ! "*  
Dans la bouche d'un petit bourgeois raciste, sur un tract fasciste, sur les murs de Belleville ou de Marseille, cette expression chauvine, raciste ne nous surprend plus. Mais quand J. Kanapa déclare, à propos de l'élection du parlement européen : " Cela signifie concrètement que 71 députés allemands pourront avec d'autres étrangers imposer leurs vues et leurs décrets à 68 députés français ", quand cela se termine par un appel " aux françaises et aux français de toutes opinions " cela fait plus que nous surprendre. Cela nous rend honteux. Non pour lui, vis-à-vis duquel nous ne nous faisons plus d'illusions, mais pour tous ceux qui se réclament du socialisme et de l'internationalisme prolétarien. A commencer par les militants du Parti communiste français.

*Et pourquoi pas non plus : " A chacun son boche ! "*

J.T.

*Range - Quotidien d'Action Communiste - n° 60 -*



ROME

1 décembre 1975

Quelques leçons sur la préparation de la manifestation.



Les manifestants fédéralistes de Rome réaffirment leur solidarité avec les démocrates espagnols.

La manifestation de Rome a offert une occasion concrète aux fédéralistes de contacter de nombreux jeunes romains.

Dans les semaines la précédant, un certain nombre de fédéralistes ont organisé ou participé à des réunions dans une quinzaine de lycées et d'instituts techniques de Rome. Ces rencontres ont été suscitées soit par des contacts préliminaires avec les "administrations" des différents instituts soit par des contacts directs avec les étudiants. Le thème de toutes les discussions a été celui de la signification politique et historique qu'ont aujourd'hui l'élection directe du P.E. et le processus d'intégration politique de l'Europe dans son ensemble.

Dans certains lycées et instituts des motions de soutien à la manifestation et à la lutte pour l'élection directe du Parlement européen ont été approuvées par les étudiants. De nombreux étudiants ont participé aux activités des fédéralistes, s'engageant dans la distribution de tracts, l'affichage de manifestes et l'organisation de débats dans leurs établissements.

D'autres jeunes ont pu s'initier à la thématique fédéraliste en participant aux réunions tenues au siège du Conseil italien du Mouvement européen. Un dernier succès a été ramporté grâce aux contacts pris avec les organisations politiques de jeunes : toutes les sections jeunes des partis de "l'arc constitutionnel" ont donné leur adhésion à la manifestation et à la lutte pour l'affirmation de la démocratie au niveau européen à travers l'élection directe du Parlement européen.

Significative a en particulier été l'approbation par le Congrès provincial des jeunesses communistes (F.G.C.I.) du document politique des fédéralistes remis le jour de la manifestation au président en titre du Conseil européen, Aldo Moro.

Ce type d'initiative s'est avéré susceptible d'avoir des effets à plus long terme comme l'intérêt porté par un certain nombre de jeunes à nos activités et leur engagement dans le militantisme actif.

Des résultats similaires peuvent être obtenus à l'occasion d'autres manifestations, même moins importantes que celle du 1 décembre, comme par exemple des rencontres avec les partis, les syndicats et d'autres forces sociales, ouvrant de nouvelles possibilités de recrutement aux sections.

Franco SPOLTRE